

## STAGE MASTER NEUROPSYCHOLOGIE

Pr I. Jambaqué-Aubourg

Le stage est **intégré au cursus pédagogique de master** dans le cadre d'une **UE Stage**.

L'équipe pédagogique peut refuser la signature d'une convention de stage si elle considère que les conditions ne sont pas réunies au regard des spécificités du diplôme. Par ailleurs, un projet de stage ne peut être validé que sous réserve de sa compatibilité avec l'emploi du temps et ne doit pas empêcher l'assiduité aux cours magistraux et aux travaux dirigés.

Au cours du cursus, les étudiants effectuent au minimum 500 heures de stage avec un stage obligatoire en M1 et un stage obligatoire en M2, sur la base respectivement de 200 et 300 heures.

A la demande de l'étudiant - et avec l'accord de l'équipe pédagogique - la réalisation d'un stage complémentaire peut être admise. L'enseignant-référent du stage obligatoire exerce également cette fonction pour le stage complémentaire. Il est toléré qu'un étudiant redoublant qui en fait la demande puisse bénéficier d'une convention pour un stage complémentaire sans ECTS.

### PROCEDURE DE VALIDATION ET DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE STAGE

- 1) Dès que l'étudiant a trouvé un stage, il adresse (par mail) son formulaire de projet de stage au responsable pédagogique des stages au sein du diplôme (Pr Jambaqué-Aubourg)
- 2) Le responsable pédagogique valide ou non le projet de stage et communique sa réponse à l'étudiant, à l'enseignant-référent et au gestionnaire des stages (par mail le cas échéant).
- 3) L'étudiant remplit la convention sur P-Stage. Les objectifs du stage, ses modalités de réalisation et d'encadrement et d'évaluation pédagogique de même que le nom de l'enseignant-référent sont reportés sur la convention de stage.
- 4) Après vérification et validation par le Bureau des stages, les exemplaires de conventions à signer peuvent être imprimés.  
L'ordre recommandé de signatures est le suivant :
  - l'étudiant
  - l'enseignant-référent
  - le tuteur de stage
  - l'organisme d'accueil
  - L'Université (Institut de Psychologie)
- 5) L'étudiant récupère son exemplaire et ceux du tuteur de stage et de l'organisme d'accueil après signature par l'Université. Le stage peut commencer.

Une attestation de responsabilité civile est nécessaire pour la validation de la convention de stage par le Bureau des stages.

A l'Institut de Psychologie, les stages occupent une place essentielle dans le cadre de l'accès à une profession réglementée. En plus de la convention de stage, une charte pédagogique des stages est signée par l'étudiant, le tuteur de stage et l'enseignant-référent.

### Durée du stage et gratification

La durée du stage se calcule selon votre présence effective dans l'organisme d'accueil et non pas de date à date. Que votre présence soit continue ou non, la méthode de calcul est la suivante :

- 7 heures = 1 jour
- 22 jours = 1 mois

Un stage doit obligatoirement être gratifié dès lors que sa durée effective est supérieure à 2 mois, consécutifs ou non, soit 308 heures (44 jours). La gratification est de 3.60€ de l'heure à partir du 01/09/2015. Elle est due mensuellement et fonction du nombre d'heures effectuées dans le mois.

La durée effective de stage dans un même organisme d'accueil ne peut pas dépasser six mois. Un stage ne peut aller au-delà du 30 septembre de l'année universitaire en cours.

## **MODALITES D'ENCADREMENT**

A indiquer dans la convention de stage :

**Tutorat. TD de suivi de stage.**

## **FIN DU STAGE – RAPPORT – EVALUATION**

### **Attestation de stage**

A l'issue du stage, l'organisme d'accueil délivre à l'étudiant une attestation de stage officielle qui mentionne la durée effective totale du stage et le montant total de la gratification le cas échéant.

Il est également demandé une attestation de stage motivée et signée du tuteur de stage sur papier à « en tête » de l'organisme d'accueil (du fait de l'importance de la validation du stage pour l'accès au titre de psychologue dans le cadre d'une profession réglementée).

### **Fiche d'évaluation de l'activité du stagiaire**

A la fin du stage, le tuteur de stage renseigne une fiche d'évaluation de l'activité du stagiaire qu'il retourne à l'enseignant-référent. Cette fiche d'évaluation est proposée par l'équipe pédagogique et tient compte des activités et du développement des compétences attendues.

### **Modalités de l'évaluation pédagogique**

L'évaluation d'un stage obligatoire relève d'une procédure intégrée au règlement des études (vote CFVU). Une restitution de la part de l'étudiant est attendue à la fin du stage et cette évaluation repose sur un rapport, principalement évalué par l'équipe pédagogique et noté avec attribution d'ECTS.

La convention de stage doit préciser :

**En M1 Neuropsychologie: Rapport de stage 4 ECTS**

**En M2 Neuropsychologie: Rapport de stage avec soutenance 8 ECTS**

L'évaluation d'un stage complémentaire - sans ECTS - est réalisée sur la base d'un simple questionnaire.

### **Evaluation du stage par l'étudiant**

L'étudiant peut donner son avis sur la qualité de l'accueil dont il a bénéficié sur son terrain de stage en utilisant le **questionnaire d'évaluation du stage** proposé par le Sofip (à retourner au Bureau des stages de l'Institut de Psychologie).